



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 5 OCTOBRE 2015

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce cinquième jour d'octobre de l'an deux mil quinze, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné
Les conseillers: M. Robert Normand M. Guy Rhéaume M. Émile Nadeau
Mme Brigitte Brochu
M. Hertel Vaillancourt

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 8 et 30 septembre 2015 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE SEPTEMBRE 2015

Secteur d'activités	Budget 2015	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	261 671 \$	3 606 \$	213 590 \$	48 081 \$
Sécurité publique	218 036 \$	2 185 \$	124 224 \$	93 812 \$
Transport routier	486 369	2 732 \$	354 140 \$	132 229 \$
Hygiène du milieu	265 005 \$	-2 890 \$	180 998 \$	84 007 \$
Industrie & Commerce	70 792 \$	1 187 \$	70 571 \$	221 \$
Loisirs et culture	73 610 \$	5 839 \$	**77 795 \$	-4 185 \$
Frais de financement	88 821 \$	18 434 \$	83 349 \$	5 472 \$
Remb. en capital	344 074 \$	111 100 \$	215 342 \$	128 732 \$
Investissements prévus	126 622 \$	12 854 \$	83 345 \$	43 277 \$
Total dépenses	1 935 000 \$	155 047 \$	1 403 354 \$	531 646 \$
Revenus	1 935 000 \$	1 857 472 \$		

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Frampton et à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↳ Compte-rendu de la mise en conformité des installations septiques par Gabriel Morin St-Hilaire
- ↳ Formation pour l'aménagement sécuritaire et l'entretien préventif des sentiers récréatifs le 28 octobre 2015 à Montmagny donné gratuitement par La Mutuelle MMQ.
- ↳ Résolution de la MRC concernant le budget et gouvernance du CLD
- ↳ La nouvelle tarification du Réseau Biblio est fixée à 4,03\$ par personne pour 2016.
- ↳ 37^e souper des gens d'affaires se tiendra le 4 novembre au coût de 110\$. **Mme Adrienne Gagné y assistera**
- ↳ Un forum régional sur l'eau en Chaudière-Appalaches se tiendra le jeudi 10 décembre à Saint-Agapit au coût de 60\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois de septembre.

CPTAQ : -une orientation préliminaire pour le dossier de Ferme Bilorard, leur demande devrait être refusée.

-Une deuxième rencontre est prévue avec la CPTAQ dans le dossier d'Eugène Nadeau et fils inc. pour leur demande d'exploitation d'une gravière.

-Une orientation préliminaire dans le dossier Carrière Nouvelle-Beauce voulant que la demande soit refusée à la condition d'un dépôt de garantie.

-Dans le dossier des jeux airsoft de M. Christophe Marleau, la CPTAQ exige un délai de 30 jours pour acheminer une demande d'autorisation.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

DURANT LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE SE TENANT DU 4 AU 18 SEPTEMBRE, TROIS CANDIDATS ONT DÉPOSÉ LEUR CANDIDATURE AU POSTE DE CONSEILLER VACANT, SOIENT MESSIEURS : DENIS GAMACHE, JEAN-PIERRE FORGUES ET NORMAND LACASSE. IL Y AURA DONC ÉLECTIONS MUNICIPALES LE DIMANCHE 18 OCTOBRE PROCHAIN ET UN VOTE PAR ANTICIPATION LE 11 OCTOBRE. DES AVIS PUBLICS ONT ÉTÉ AFFICHÉS AUX ENDROITS HABITUELS ET LA LISTE ÉLECTORALE EST DISPONIBLE POUR VÉRIFICATION.

109-10-2015 ACHAT DE PAPETERIE / BESOINS ÉLECTIONS

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil autorise la présidente d'élection à effectuer les achats de papeterie relatifs à la procédure électorale.

110-10-2015 BUDGET MODIFIÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que le conseil accepte la révision du budget 2015 de la Société d'habitation du Québec reçu le 21 août, qui porte la part municipale de 4 743\$ à 4 793\$. Cet ajustement est justifié par une correction au poste d'administration.

Ainsi qu'un montant additionnel de 13 012\$ qui est alloué suite au dernier PPI (plan pluriannuel d'intervention) révisé le 2 juillet dernier mais qui n'implique aucun déboursé supplémentaire pour la municipalité en 2015.

111-10-2015 ÉTAT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE / ABROGATION DU RÈGLEMENT N° 411

ATTENDU QU'une réserve financière a été créée en 2012 par le biais du règlement n° 411 pour le renouvellement de l'ensemble des véhicules municipaux;

ATTENDU QUE suite à l'entente de contrat de déneigement des routes de la municipalité avec un entrepreneur externe en 2014, les véhicules de déneigement ont été vendus;

ATTENDU QUE la réserve financière en date du 1^{er} octobre 2015 comporte un montant de 120 743.80\$;

ATTENDU QU'aucune dépense n'a été effectuée via ce fonds;

ATTENDU QUE ce fonds n'est plus d'aucune utilité vu la vente des véhicules portant objet à la réserve financière;

ATTENDU QUE le montant de 120 743.80\$ accumulé pendant les trois années de fonctionnement doit être remis au fonds général;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement n° 411 étant donné son inutilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal demande à la directrice générale de transférer les fonds de la réserve financière au fonds général et que le règlement n° 411 soit abrogé, ce qui rend nulles les deux années restantes du règlement.

Que cette résolution soit transmise au MAMOT.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

112-10-2015 PROGRAMME DE FINANCEMENT / FORMATION POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Marguerite désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Marguerite prévoit la formation de deux pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Robert Normand et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce

113-10-2015 DEMANDE DE COÛTS / PRODUITS PÉTROLIERS

Il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que le conseil demande des soumissions pour la fourniture et la livraison de mazout et de carburant diesel pour la saison 2015-2016. Un appel d'offres est préparé et sera acheminé aux fournisseurs ciblés.

RÈGLEMENT N° 430

Lors de la tenue de registre tenue du 8 au 18 septembre dernier, aucune signature n'a été enregistrée. Alors le règlement n° 430 est réputé approuvé. *Envoi à la MRC pour avis de conformité*

114-10-2015 APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les routes de la municipalité pour un montant de seize mille dollars (16 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports selon la description suivante :

Travaux	Lieu des travaux	Coût
Rechargement des routes	Rangs St-Elzéar, St-Jean-Baptiste, Ste-Claire, Ste-Marie, St-Thomas, St-Antoine, Ste-Anne, Grande-Ligne, St-Georges,	14 468.32 \$
Refonte d'une partie des rangs Ste-Anne et St-Jean-Baptiste		23 437.19\$
Empierrement de fossés/ rang Ste-Claire		5 748.75\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

115-10-2015 SERVITUDE INTERSECTION ROUTE 216 ET 275 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que le conseil autorise le maire, Mme Adrienne Gagné ainsi que la directrice générale, Mme Nicole Chabot à signer tous les documents nécessaires au consentement de l'établissement de la servitude de l'intersection des routes 216 et 275 d'utilité publique constituée aux termes de l'acte qui sera passé devant l'un des notaires de l'étude Vachon & Associés.

116-10-2015 OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LE STATIONNEMENT DE LA FABRIQUE ET DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Marguerite accepte la soumission de Ferme André Bégin inc. pour les travaux de déneigement du stationnement pour une période de trois ans aux coûts consécutifs de 3400\$ pour 2015-2016, 3500\$ pour 2016-2017 et de 3600\$ pour 2017-2018.

117-10-2015 DEMANDE DE SOUMISSION POUR ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission d'Antoine Giroux et Allan D'Arcy pour l'entretien (arrosage et déneigement) de la patinoire, de l'anneau de glace et le déneigement de l'entrée et du stationnement du terrain des loisirs pour la saison 2015-2016. Le coût est de 4000\$ avant taxes. Les soumissionnaires étant mineurs, M. Pierre-Luc Giroux se porte responsable des travaux.

118-10-2015 ADHÉSION À LA PLATEFORME PARC-O-MÈTRE

Attendu qu'une Table des intervenants en loisir de La Nouvelle-Beauce a été créée en septembre 2011 et a pour mission *d'être un lieu d'échanges, de partage de connaissances et d'information dans le but de renforcer l'action locale dans chacune des municipalités;*

Attendu que, après deux ans et demi d'échanges et de partage d'information, les intervenants en loisir ont identifié la nécessité et le besoin de collaborer davantage ensemble pour améliorer l'offre en loisir aux citoyens et optimiser les ressources en place dans chacune des municipalités;

Attendu que l'idée de projet d'un partenariat intermunicipal pour le développement du loisir local et territorial (MRC) a été présentée au conseil de la MRC et à la Table des directeurs municipaux de La Nouvelle-Beauce en mai 2014 et a reçu l'appui de ces deux regroupements;

Attendu qu'un comité de réflexion, où des représentants des 11 municipalités ont été invités à siéger (élus, directeurs généraux de municipalités, bénévoles et intervenants en loisir) a été créé en juillet 2014 et a été accompagné par Santé le Plaisir en Nouvelle-Beauce et par le CLD de La Nouvelle-Beauce pour identifier des pistes d'actions pour un projet de partenariat intermunicipal;

Attendu que les deux premières actions retenues par le comité de réflexion et appuyées par le conseil de la MRC en janvier 2015 sont d'inventorier l'ensemble des infrastructures et équipements de loisir dans chacune des municipalités et d'en faire la promotion;

Attendu qu'après évaluation des solutions possibles et de recherche d'outils existants, la plateforme Parc-o-mètre s'est avérée être le meilleur outil qui répond à la fois aux besoins identifiés et à un coût annuel très minime pour les municipalités;

Attendu que l'URLS Chaudière-Appalaches et Santé le Plaisir en Nouvelle-Beauce ont déjà confirmé leur participation financière pour un montant total de 5 250 \$ sur une période de trois ans;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rhéaume, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Marguerite adhère à la Plateforme Parc-o-mètre et s'engage à défrayer les coûts annuels variant entre 0,02 \$ par habitant, si toutes les municipalités de la MRC adhèrent au projet et jusqu'à concurrence de 0,05 \$ par habitant si les municipalités prenaient la décision d'y adhérer de façon individuelle.

119-10-2015 TRAVAUX D'ENTRETIEN AU RÉGULATEUR

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que des travaux d'entretien soient effectués par Wilfrid Allen aux régulateurs situés en face de la caserne et sur la rue Robert au coût approximatif de 1 700\$ avant taxes.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE

Cinq soumissionnaires ont déposé une offre, le conseil municipal étudiera les propositions et rendra une réponse dans les prochains jours.

DIVERS

- Séance de janvier le mardi 12 au lieu du lundi 11 janvier (renouvellement d'un financement)
- Soumission de Nettoyeurs Vio-Dan inc. pour un nettoyage en profondeur des chaises du chalet des loisirs et de la salle.


Période de questions

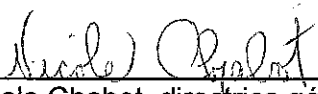
La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

120-10-2015 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h15


Adrienne Gagné, Maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

LE 13 OCTOBRE 2015

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce treizième jour du mois d'octobre deux mil quinze, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: Mme Adrienne Gagné
Les conseillers : Mme Brigitte Brochu M. Hertel Vaillancourt
M. Émile Nadeau M. Robert Normand

formant quorum du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Séance spéciale convoquée par courriel le 10 octobre 2015

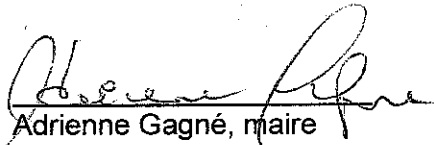
Ordre du jour : Avis de motion/ modification du reg. n° 411

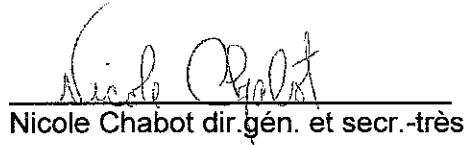
121-10-2015 AVIS DE MOTION / MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 411

Avis de motion est par la présente donné par Hertel Vaillancourt que le conseil municipal adoptera à une session subséquente un règlement modifiant le règlement n° 411 sur la réserve financière concernant la durée du terme. Une dispense de lecture est demandée.

122-10-2015 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h38.


Adrienne Gagné, maire


Nicole Chabot dir.gén. et secr.-très



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

LE 29 OCTOBRE 2015

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

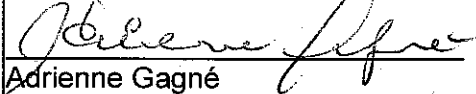
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce vingt-neuvième jour du mois d'octobre deux mil quinze, à 20h25 à laquelle sont présents:

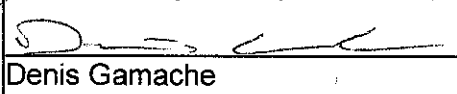
Le Maire: Mme Adrienne Gagné
Les conseillers : M. Denis Gamache M. Hertel Vaillancourt
M. Robert Normand M. Guy Rhéaume
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

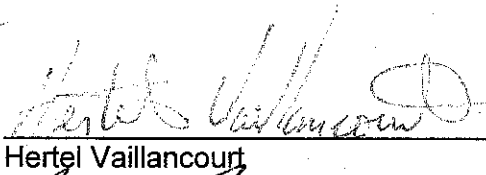
formant corps entier du conseil.

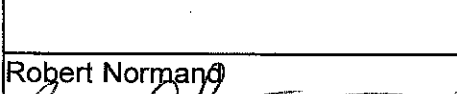
Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et signent.

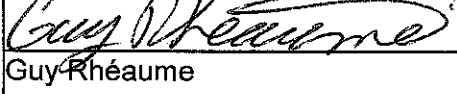

Adrienne Gagné



Denis Gamache


Hertel Vaillancourt


Robert Normand


Brigitte Brochu


Guy Rhéaume


Émile Nadeau

123-10-2015 CONFIRMATION DU MANDAT À CONRAD GIROUX INC

CONSIDÉRANT QU'une réponse affirmative nous a été rendue par la CPTAQ dans le dossier d'autorisation d'exploitation du puits n° 3 le 28 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le mandat avait été donné à Conrad Giroux inc. le 30 septembre 2013 en référence à la résolution n° 134-09-2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur nous a confirmé qu'il maintenait le coût de 240 363,95\$ pour les travaux de raccordement du puits n° 3;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur se doit de nous fournir les cautionnements d'exécution, d'entretien et attestation d'assurance en vigueur;

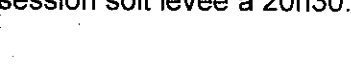
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal mandate Conrad Giroux inc. à effectuer les travaux de raccordement du puits n° 3 au prix accepté en septembre 2013, le tout conditionnel à l'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).


124-11-2015 RÈGLEMENT N° 431

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le règlement n° 431 modifiant le règlement sur la réserve financière soit et est approuvé.
**requiert l'approbation des personnes habiles à voter / avis public affiché à l'édifice municipal et à la Caisse populaire le 30 octobre 2015.*

125-10-2015 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Hertel Vaillancourt et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h30.


Adrienne Gagné, maire


Nicole Chabot dir. gén. et secr.-très